

Rue Frères Chappe
B.P 25
14540 GRENTHEVILLE
Tel : 02.31.52.53.55
controleassainissement@saur.com

4, rue Docteur Gourdin
14220 THURY-HARCOURT-LE-HOM
m.roger@cingal-suisse-normande.fr

Communauté de Communes
Cingal - Suisse Normande
Maison de Services – 4 rue Docteur Gourdin
14220 – THURY-HARCOURT-LE-HOM
TEL: 02.31.79.61.63 – FAX: 02.31.79.22.34

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce formulaire est à remplir pour toutes modifications de l'installation et/ou de travaux. Une fois complété, il sera à transmettre au SPANC directement. Le propriétaire ne pourra engager les travaux qu'après obtention d'un contrôle de conception conforme.

Documents à joindre à cette demande :

- ✓ Un plan de situation au 1/25000,
- ✓ Un plan masse au 1/200 ou 1/500, indiquant l'emplacement de l'assainissement (dispositifs de prétraitement, traitement et canalisation), de la maison, des zones de stationnement et de circulation des véhicules ainsi que les pentes et les puits,
- ✓ Dans le cas d'un permis de construire, le plan indiquant la position des sorties des eaux usées ainsi que celle des eaux pluviales,
- ✓ Une autorisation de rejet des effluents traités pour les dispositifs de traitement drainés (modèle joint).

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (propriétaire)

Demandeur : Conjoint :
Nom, prénom : Nom, prénom :
Adresse actuelle :
Code Postal : Ville :
Téléphone (obligatoire) : Téléphone portable :
Adresse courriel :@.....

Je souhaite recevoir les comptes rendus par mail

ADRESSE DU PROJET

Adresse :
Code Postal : Ville :

REALISATION DU PROJET

Références cadastrales :

Section(s) numéro(s) de parcelle(s) :

Etude de filière par un bureau d'études : Oui Non

Nom, adresse du concepteur du projet (si étude de filière : indiquer les coordonnées du bureau d'études):

.....

Téléphone : Portable : Fax :

E-mail :

Nom, adresse de l'installateur prévu :

.....

Téléphone : Portable : Fax :

E-mail :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Terrain :

Superficie : m² Superficie disponible pour l'assainissement : m²

Puits, forage ou captage

d'eau sur le terrain ou proche : : Non

: Oui Distance par rapport à l'assainissement : m

Si Oui : : consommé comme eau potable

: non consommé comme eau potable

Le terrain est-il desservi par le réseau public d'eau potable ? : : Oui : Non

Destination des eaux pluviales :

Fossé réseau pluvial drains mare, étang

Autres (préciser) :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Nature du projet

Construction neuve

Réhabilitation de l'existant

Nature d'habitation :

Nombre de pièces principales :

Nombre de Chambre :

Autre :

Hôtel – nombre de chambres :

Restaurant – nombre de couverts capacité d'accueil :

Camping – capacité d'accueil :

EVACUATION DES EFFLUENTS TRAITES

DESCRIPTION DU REJET

Nature du rejet :

Rejet vers le milieu naturel superficiel : Oui Non

Exutoire : fossé réseau pluvial rivière mare, étang

Autre (préciser) :

Rejet vers le milieu naturel souterrain : Oui Non

Irrigation des eaux traitées : Oui Non

Fournir une autorisation de rejet dans le cas où les effluents traités sont évacués vers un fossé communal ou privé n'appartenant au propriétaire du terrain.

Rappel : il est formellement interdit de rejeter les effluents dans un puits.

IMPORTANT :

Le dispositif d'assainissement doit être implanté hors des zones de circulation et de dépôt de charges lourdes. Les regards de la fosse toutes eaux et du dispositif de traitement doivent rester accessibles afin de pouvoir s'assurer du bon fonctionnement de l'assainissement dans le temps. Sa surface ne doit pas être cultivée ni arborée, mais seulement engazonnée.

Les informations recueillies par la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande ont pour finalité le contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande : rgpd@cdg14.fr

A LIRE ATTENTIVEMENT :

Par la présente, le **propriétaire s'engage** :

1/ à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis du contrôle de conceptions conforme sur le projet ;
2/ à demander le contrôle de réalisation (3 jours ouvrés avant les travaux) auprès du prestataire de la **Communauté de Communes**, la SAUR Service assainissement au 02.31.52.53.55 (possibilité de laisser un message sur le répondeur en dehors des horaires) pour convenir d'un rendez-vous afin d'intervenir à la fin des travaux et en tout état de cause **avant remblaiement**.

L'installation doit obligatoirement être découverte. Si l'installation n'est pas contrôlable dans sa totalité, raccordement des ouvrages, poste et pompe en fonctionnement, totalité des éléments en place... une contre-visite sera obligatoire.

3/ à acquitter les redevances correspondantes, à réception de la facture établie à l'issue des contrôles soit :

* Redevance de Contrôle de conception et d'implantation	= 100,00 € TTC
* Redevance de Contrôle de réalisation	= 140,00 € TTC
* Redevance en cas de contre visite	= 120,00 € TTC

Fait à le.....

Le Propriétaire,